



**STATIONNEMENT**

# Le stationnement payant évolue

*Mode  
d'emploi*

# La tarification change au 1<sup>er</sup> janvier 2018

La réforme du stationnement payant sur voirie entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'automobiliste qui ne paye pas son stationnement ou dépasse la durée pour laquelle il a payé devra désormais payer un forfait post-stationnement (FPS).

Le contrevenant en est informé sur son pare-brise. Les avis de paiement de FPS sont ensuite notifiés par courrier. Cette nouvelle politique doit inciter au paiement du stationnement et favoriser une meilleure rotation des places disponibles. Elle permet aussi aux collectivités de financer des aménagements de voirie et le développement des transports collectifs, des voies piétonnes ou des pistes cyclables.

# C'est nouveau !



## > 15 minutes gratuites

Les horodateurs délivrent des tickets pour stationner gratuitement 15 minutes en zone orange et verte. Un « dépose minute » utile pour les commerçants !



## > Abonnement professionnels

Les artisans, commerçants et professions libérales peuvent bénéficier d'un nouvel abonnement mensuel à 30 € (zone verte).



## > Nouveaux horodateurs avec paiement par carte bancaire



## > Payer avec votre smartphone !

Inscrivez-vous sur le site [www.opngo.com](http://www.opngo.com) ou téléchargez l'application mobile **OPnGO**. Avec cette formule, plus de ticket à mettre sur le pare-brise. Pratique !

C'est nouveau !

## > Le forfait de post-stationnement (FPS) remplace les amendes

### FPS :

Redevance de 35 € à régler en cas de non-paiement du stationnement ou de dépassement de la durée maximale de stationnement autorisée (au-delà de 3 h en zone orange et au-delà de 8 h en zone verte). Elle peut être réglée par horodateur, par télépaiement par carte bancaire et par mobile sur la plateforme OPnGO.

### FPS minoré :

En cas de paiement dans les 48 h après avis déposé sur le pare-brise, le montant du FPS est seulement de 20 €.

## Zone orange

Stationnement payant limité à 3 h

Du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Elle permet une plus grande rotation des véhicules près des commerces du centre-ville et de la gare RER.

**Gratuit** les dimanche et jours fériés et durant le mois d'août.

Durée de stationnement	Montant
15 min.	0,00 €
30 min.	0,50 €
1 h	1,00 €
2 h	2,00 €
2 h 30	2,70 €
3 h	4,00 €
FPS minoré	
Plus de 3 h	20 €
FPS	
Plus de 3 h	35 €

## Zone verte

### Stationnement payant limité à 8 h

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Elle permet aux riverains de stationner de façon durable aux abords de leur lieu de résidence ou de travail.

**Gratuit** les samedi, dimanche et jours fériés, durant le mois d'août et en cas d'alerte pollution.

Durée de stationnement	Montant
15 min.	0,00 €
30 min.	0,50 €
1 h	1,00 €
2 h	1,60 €
4 h	2,00 €
8 h	3,50 €
FPS minoré	
Plus de 8 h	20 €
FPS	
Plus de 8 h	35 €

## Zone bleue

### Stationnement gratuit pour 1 h 30 maximum

Tous les jours de 9 h et 12 h et de 14 h à 19 h

**Gratuit** les samedi, dimanche et jours fériés, ainsi que du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

Disque de stationnement obligatoire.



### Stationnement mensuel en zone verte

Bondynois résidents à l'intérieur de la zone délimitée par les pointillés ..... : **22 €**

(2 abonnements max/foyer)

Commerçants, artisans, employés et professions libérales : **30 €**

Autres cas : **55 €**

## Hors zones

Stationnement gratuit



Pont d'Aulnay

CANAL DE L'OURCQ

Avenue Gallieni (RN3)

Parc Anne Frank

Rue Jules Guesde

Rue Auguste Polissard

Rue des Frères Darty

Esplanade C. Fuzier Mairie

Avenue Henri Barbusse

Rue Jean Jaurès

Rue Roger Salengro

Rue de la République

Avenue Carnot

Rue Louis-Auguste Blanqui

Rue de l'Égalité

Rue Yvonne Carnot

Rue Baudin

Rue du Sergent Bobillot

Rue Édouard Vaillant

Place de la République

Rue de la Liberté

Avenue Jules Ferry

Rue David Léder

Rue de Varsovie

Route de Villemomble

Avenue Cadéras

Remise à Jorelle

Avenue de l'Est  
Avenue de Belfort

Allée de l'Orme

### Zone bleue : carte de résident

Les résidents en **zone bleue** peuvent obtenir une carte permettant de stationner gratuitement tous les jours en **zone bleue**.

**Pour l'obtenir, rendez-vous à l'Hôtel de Ville (2<sup>e</sup> étage).**  
Une carte par foyer sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte d'immatriculation (carte grise).

P

## Parcs de stationnement couverts payants

Rénovés, sécurisés et centraux, les parkings couverts payants vous accueillent avec des possibilités d'abonnement ou de stationnement horaire selon vos besoins.

### Parc Anne Frank

30, rue Auguste Polissard  
Mar. au sam. 12 h 30 à 19 h  
Tél. : 08 10 26 30 00



### Parc relais de la gare

119, rue Roger Salengro  
Lun. au ven. 13 h à 18 h  
Sam. 8 h à 14 h  
Tél. : 08 10 26 30 00



## RENSEIGNEMENTS

### › OBTENIR SA CARTE DE RÉSIDENT / ZONE BLEUE

#### **Service Espaces publics, voirie et déplacements**

2<sup>e</sup> étage de l'Hôtel de Ville

Tél. : 01 48 50 53 00

### › OBTENIR SA CARTE DE STATIONNEMENT MENSUEL / ZONE VERTE

#### **Parcs de stationnement couverts**

**Boutique Indigo / Parc relais de la gare**

119, rue Roger Salengro

Du mardi au vendredi de 13 h à 18 h

Tél. : 0810 26 30 00

**Boutique Indigo / Parc Anne Frank**

30, rue Auguste Pollissard

Du mardi au vendredi de 12 h 30 à 19 h

Samedi de 10 h à 19 h

Tél. : 0810 26 30 00

**[www.ville-bondy.fr](http://www.ville-bondy.fr)**